

Rejoignez-nous !

Pour la cause des Enfants.

Vous le savez, notre Association est engagée depuis de longues années au service des enfants et de leurs parents suite à une séparation, un divorce.

Le but de l'Association est de permettre que les droits et devoirs de chacun des deux parents mais aussi ceux de l'enfant puissent s'exprimer équitablement : **l'enfant n'appartient qu'à lui-même et en aucun cas à l'un des deux parents.**

Le parent « gardien » n'est que la personne à qui la société confie l'enfant.

Le développement psychoaffectif de l'enfant doit être synonyme d'épanouissement pour celui-ci, c'est pourquoi nous œuvrons afin de pacifier et de déjudiciariser dans la mesure du possible les ruptures afin que **le couple parental subsiste dans de bonnes conditions** lorsque le couple conjugal disparaît.

Notre Association est composée de mères et pères ayant connu comme vous la séparation ou le divorce, c'est pourquoi ses bénévoles sont sensibles à vos doutes, vos craintes, vos angoisses, votre situation et s'efforcent de répondre au mieux à vos questions concernant votre enfant.

Les bénévoles de l'Association apportent une écoute attentive et des conseils juridiques aux mères et pères reçus individuellement et confidentiellement lors de nos trois permanences mensuelles. Des avocats bénévoles nous aident dans notre activité.

Notre activité est sérieuse et reconnue depuis plus de vingt ans par des milliers de parents et par le milieu associatif et institutionnel de la région Nord/Pas-de-Calais avec qui nous sommes partenaires.

Notre activité est axée principalement autour de nos permanences et l'équipe pour l'accueil est composée de personnes qui sont passées par des événements désagréables et parfois dramatiques liés à leur séparation ou divorce. Comme vous-mêmes.

Chaque année des milliers d'enfants dans notre région sont les premières victimes de la séparation ou du divorce de leurs parents.

La Loi du 4 mars 2002 réforme l'autorité parentale en réaffirmant l'importance de la Résidence Alternée et la cinquantaine de bénévoles de l'Association soutiennent cette Loi tout en souhaitant que les juges la proposent systématiquement aux parents dans l'intérêt de l'enfant : **à deux pour faire un enfant, à deux pour l'éduquer.**

Nous pensons qu'en défendant la cause des enfants nous défendons la cause de nos propres enfants !

C'est donc avec confiance que nous espérons vous rencontrer prochainement afin de voir avec vous quel type d'aide vous souhaiteriez apporter à la cause que nous défendons.

Vous pouvez participer **en compagnie d'autres bénévoles** à l'accueil lors d'une permanence, ceci en tenant compte bien sûr de vos obligations familiale, professionnelle ou autres.

Chaque bénévole de l'Association apporte 2 heures par semaine ou par mois en fonction de sa vie de famille, professionnelle ou autre et croyez bien que ces 2 heures c'est déjà beaucoup pour la cause à défendre. Merci pour votre aide éventuelle.

A bientôt et dans l'attente de vous compter parmi nous, Courage et Amitié.

Pour l'équipe des bénévoles, Alain Moncheaux, Président, 2004.